

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLET, TENUE LE 5 FÉVRIER 2024 AU 284, BOULEVARD NILUS-LECLERC, L'ISLET**

**Membres du conseil présents**

M. Germain Pelletier, M. Jean-Edmond Caouette, M. Stéphane Poitras, M. Serge Kirouac, M. Pascal Bernier, M. André Blanchet, M. Simon Beaudoin.

**Membre du conseil absent**

Aucun.

Tous formant quorum sous la présidence de M. Germain Pelletier, maire.  
Mme Lise Caron, directrice générale greffière-trésorière adjointe par intérim, agit à titre de secrétaire.

**BIENVENUE À L'ASSEMBLÉE**

**1. Mot de bienvenue à l'assemblée**

La séance débute à 19 h 30 avec le mot de bienvenue de M. Germain Pelletier. Ce dernier mentionne que la séance est enregistrée.

**ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX**

**2. Adoption de l'ordre du jour – 5 février 2024**

ATTENDU QUE des copies dudit ordre du jour sont disponibles pour l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit ordre du jour, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

022-02-2024 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit ordre du jour.

**3. Adoption du procès-verbal – 16 janvier 2024**

ATTENDU QUE des copies dudit procès-verbal sont disponibles pour l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée au procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

023-02-2024 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit procès-verbal.



## INFORMATION DU CONSEIL ET DE LA DIRECTION

### 4. Suivi des membres du conseil

M. Germain Pelletier, maire, mentionne que Mme Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière, sera absente jusqu'au 6 mai 2024. Mme Lise Caron, directrice générale greffière-trésorière adjointe par intérim, remplacera Mme Joannisse en son absence.

### 5. Suivi de la direction générale

La direction générale n'effectue aucun suivi.

### 6. Correspondances diverses

La municipalité a reçu les correspondances suivantes :

- Résolution de la Ville de Léry: Appui – Résolution numéro 1144-11-2023 – Table de concertation régionale de la Montérégie
- Lettre de Mme Céline Poitras, réceptionniste commis de bureau – Avis de départ à la retraite au 26 avril 2024

## GESTION ET ADMINISTRATION

### 7. Extrait de l'état des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes

ATTENDU QU'il y a lieu de transmettre à la MRC de L'Islet l'extrait de l'état des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

024-02-2024 QUE la Municipalité de L'Islet ordonne à la directrice générale greffière-trésorière, conformément à l'article 1023 du Code municipal du Québec, de transmettre, avant le vingtième jour de février 2024, au bureau de la MRC de L'Islet, l'extrait de l'état des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires tel que reproduit ci-après :

Nom	Cadastre / lots	Montant	Taxes scolaires	Total
Hélène Poitras	3 373 104	205.22 \$	0.00 \$	205.22 \$
Mélanie Simoneau Monique Bougie	3 373 285	6 860.85 \$	5.54 \$	6 866.39 \$
Robert Gagnon	2 937 933	7 260.10 \$	86.42 \$	7 346.52 \$
Denis Saint-Pierre	2 938 752	3 713.89 \$	173.60 \$	3 887.49 \$
Pavillon Morneau inc.	3 633 032	7 418.89 \$	269.62 \$	7 688.51 \$

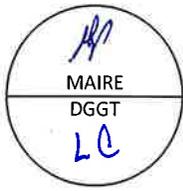
### 8. Représentant lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un représentant de la municipalité lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

025-02-2024 QUE la Municipalité de L'Islet mandate le maire ou la directrice générale, à titre de représentant(e) pour enchérir au nom de la Municipalité lors de la vente pour taxes qui aura lieu le 23 mai 2024;

QUE la personne ainsi désignée ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts et frais, plus un montant pour satisfaire à toute



créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang inférieur ou égal à celui des taxes municipales:

**9. Affectation au solde disponible du règlement d'emprunt # 209-2017 décrétant un emprunt et une dépense de 451 447 \$ pour réaliser des travaux de voirie selon le programme de réhabilitation du réseau routier local volet redressement des infrastructures locales (RRL)**

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt # 209-2017 décrétant un emprunt et une dépense de 451 447 \$ pour réaliser des travaux de voirie selon le programme de réhabilitation du réseau routier local volet redressement des infrastructures locales (RRL) a été adopté le 6 septembre 2017;

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt # 211-2017, adopté le 19 décembre 2017, et modifiant le règlement d'emprunt # 209-2017 pour augmenter l'emprunt et la dépense à 538 000 \$;

ATTENDU QU'un solde est disponible au règlement # 209-2017 d'emprunt au montant de 217 300 \$;

ATTENDU QUE le refinancement du règlement d'emprunt est prévu pour le 20 février 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Kirouac et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

026-02-2024 QUE la Municipalité de L'Islet affecte le solde disponible du règlement d'emprunt # 209-2017 au montant de 217 300 \$ pour rembourser la portion du refinancement concernant l'aide financière versée comptant.

**10. Autorisation de signature de l'acte notarié pour la vente du lot 4 817 536**

M. Pascal Bernier, conseiller, déclare ses intérêts, puis se retire des discussions et de la prise de décision pour ce point.

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet désire vendre le lot 4 817 536 du CADASTRE DU QUÉBEC, circonscription foncière de L'Islet;

ATTENDU QUE le prix de vente est fixé à 17 305.20 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

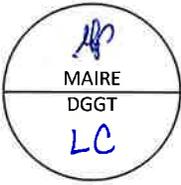
027-02-2024 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le maire et la directrice générale greffière-trésorière ou, en son absence, la directrice générale greffière-trésorière adjointe par intérim, à signer l'acte notarié de vente du lot 4 817 536 avec *Gestion M.P.C. (2010)*, mémoire des répartitions, état des recettes et débours du vendeur et tout autre document accessoire à cette transaction, pour la somme de 17 305.20 \$ plus taxes;

QUE l'acquéreur acquittera tous les frais et honoraires reliés à l'acte notarié de vente.

**11. Autorisation de modification de la résolution # 346-12-2023 intitulée « Autorisation de signature de l'acte notarié pour le lot 4 655 182 (17, rue des Roseraies) »**

ATTENDU QUE le 4 décembre 2023 la Municipalité de L'Islet adoptait la résolution # 346-12-2023 intitulée « Autorisation de signature de l'acte notarié pour le lot 4 655 182 (17, rue des Roseraies) »;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la résolution;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

028-02-2024 QUE la Municipalité de L'Islet autorise la modification de la résolution # 346-12-2023, et ce, de la façon suivante :

Le premier « QUE » est modifié comme suit : « QUE la Municipalité de L'Islet autorise le maire et la directrice générale greffière-trésorière adjointe par intérim à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte notarié de vente du lot 4 655 182 avec M. William Morin, mémoire des répartitions, état des recettes et débours du vendeur et tout autre document accessoire à cette transaction, pour la somme de 20 000 \$ plus taxes ».

#### **12. Augmentation de la marge de crédit**

ATTENDU QUE le 5 juin 2017, la Municipalité de L'Islet adoptait la résolution # 186-06-2017 afin d'augmenter la marge de crédit, consentie auprès de la Caisse Desjardins du Nord de L'Islet, à 750 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite majorer ladite marge de crédit à 1 000 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

029-02-2024 QUE la Municipalité de L'Islet renouvelle et majore de 750 000 \$ à 1 000 000 \$ la marge de crédit consentie auprès de la Caisse Desjardins du Nord de L'Islet, et ce, dans le but de financer ses opérations courantes;

QUE M. Germain Pelletier, maire, et Mme Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière ou, en son absence, Mme Lise Caron, directrice générale greffière-trésorière adjointe par intérim, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à cette décision.

### **URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

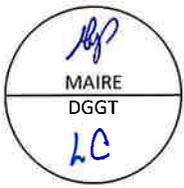
#### **13. Demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'enlèvement de sol arable sur une partie du lot 3 372 960**

M. Pascal Bernier, conseiller, déclare ses intérêts, puis se retire des discussions et de la prise de décision pour ce point.

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande d'autorisation d'enlèvement de sol arable sur une partie du lot 3 372 960;

ATTENDU QUE la demande vise à ce que le propriétaire dudit lot procède à la vente de certains matériaux non utilisés sur la ferme. On y retrouve principalement du tuf, du gravier et du sol arable. Ces matériaux sont disponibles suite à l'agrandissement d'un bâtiment et au retrait de la terre au bout d'un bâtiment qui servait de descente. En effet, après ces modifications, plusieurs tas se sont formés dans un champ près de l'étable (# 12), de sorte qu'une bonne partie de cette parcelle n'est plus cultivable. Il s'agit d'environ 0.2 hectare qui n'est plus cultivé depuis deux ans. L'exploitant souhaite vendre ce surplus afin d'en faire un bénéfice et de continuer à cultiver son champ à son plein potentiel. La zone concernée par la présente demande représente moins de 2 hectares;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Kirouac et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :



030-02-2024 QUE la Municipalité de L'Islet appuie la demande d'enlèvement de sol arable pour le lot 3 372 960, présentée par M. Marquis Caron pour la Ferme Marquis Caron inc.

## LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

### 14. Délégation d'embauche et autorisation de signature de contrats du personnel saisonnier 2024

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a besoin d'employés saisonniers pour assurer le service du camp de jour, de la piscine et du camping;

ATTENDU QUE la Municipalité L'Islet accorde une priorité aux employés qui ont travaillé pour elle durant les dernières années;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du traitement et des conditions de travail stipulés par la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

031-02-2024 QUE la Municipalité de L'Islet délègue l'embauche 2024 du personnel saisonnier à la direction générale et autorise la signature des contrats des employés.

### 15. Autorisation de signature de contrats pour les activités estivales 2024 au parc Havre du Souvenir

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet tient des activités au parc Havre du Souvenir en saison estivale;

ATTENDU QUE des contrats pour les activités doivent être signés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

032-02-2024 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le maire et la directrice générale greffière-trésorière ou, en son absence, la directrice générale greffière-trésorière adjointe par intérim, à signer pour et au nom de la Municipalité les contrats pour les activités qui se tiendront au parc Havre du Souvenir en 2024 et qui auront un coût de 10 000 \$ ou plus;

QUE la Municipalité de L'Islet autorise la directrice générale greffière-trésorière ou, en son absence, la directrice générale greffière-trésorière adjointe par intérim, à signer pour et au nom de la Municipalité les contrats pour les activités qui se tiendront au parc Havre du Souvenir en 2024 et qui auront un coût de moins de 10 000 \$.

### 16. Octroi de contrat pour le transport des jeunes à la semaine de relâche

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet offre le transport des jeunes inscrits à l'activité au *Village Vacances Valcartier* pour la semaine de relâche;

ATTENDU QU'il y a donc lieu d'octroyer le contrat pour ledit mandat de transport;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de la compagnie *Gabriel Guimond et fils inc.*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :



033-02-2024 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat pour le transport des jeunes à la semaine de relâche 2024 à la compagnie *Gabriel Guimond et fils inc.*, et ce, pour la somme de 815.00 \$ plus taxes.

#### 17. Projet d'organisation du *Tournoi de golf des gens de L'Islet*

ATTENDU QUE la dernière édition du Tournoi de golf des gens de L'Islet a eu lieu en 2022;

ATTENDU QUE cet événement était apprécié par plusieurs;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une offre d'organisation dudit tournoi;

ATTENDU QUE les demandeurs souhaitent la collaboration de la Municipalité de L'Islet en publiant les informations de l'événement dans le Journal le Hublot, sur les réseaux sociaux et à l'aide d'affiches. Également, les organisateurs demandent à la municipalité de procéder à la gestion des inscriptions et des paiements via sa propre plateforme. Une ressource est de plus demandée afin d'accueillir les joueurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

034-02-2024 QUE la Municipalité de L'Islet octroie une aide financière de l'ordre de 250 \$ pour le *Tournoi de golf des gens de L'Islet 2024*;

QUE la Municipalité fera la promotion de l'événement dans divers moyens de communication;

QUE la Municipalité indique qu'elle procédera à la gestion des inscriptions de l'événement sur sa plateforme;

QUE la Municipalité indique qu'une ressource sera mise à la disposition des organisateurs afin d'accueillir les joueurs.

### VOIRIE ET RÉSEAUX PUBLICS

#### 18. Octroi de contrat pour l'acquisition d'un véhicule tout-terrain (VTT)

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite acquérir un véhicule tout-terrain (VTT);

ATTENDU QU'il s'agit d'un appel d'offres sur invitation et que l'octroi de contrat se fait par une grille d'évaluation (avec pointages);

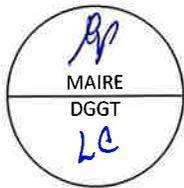
ATTENDU QUE la municipalité a invité 4 soumissionnaires et qu'elle a reçu 2 soumissions :

Soumissionnaires	Montants soumissionnés (sans taxes applicables)
<i>Adrénaline Sports Montmagny</i>	14 601.92 \$
<i>Pro-Artic inc.</i>	13 277.94 \$

ATTENDU QUE la compagnie *Adrénaline Sports Montmagny* est conforme et qu'elle a obtenu le meilleur pointage lors de l'analyse des soumissions par le comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Kirouac et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

035-02-2024 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat d'acquisition d'un véhicule tout-terrain (VTT) à la compagnie *Adrénaline Sports Montmagny* pour la somme de 14 601.92 \$ plus taxes.



**19. Mandat pour les services d'ingénierie dans le cadre d'une étude hydrographique dans le quartier des oiseaux**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite octroyer un mandat pour des services d'ingénierie dans le cadre d'une étude hydrographique dans le quartier des oiseaux;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de la firme *ARPO Groupe-conseil* pour la somme de 4 895.00 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

036-02-2024 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le mandat pour les services d'ingénierie dans le cadre d'une étude hydrographique dans le quartier des oiseaux à la firme *ARPO Groupe-conseil* la somme de 4 895.00 \$ plus taxes.

**20. Mandat pour les services d'ingénierie dans le cadre d'une étude hydraulique dans le secteur Saint-Eugène**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite octroyer un mandat pour des services d'ingénierie dans le cadre d'une étude hydraulique dans le secteur Saint-Eugène;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de la firme *ARPO Groupe-conseil* pour la somme de 6 539.00 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Kirouac et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

037-02-2024 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le mandat pour les services d'ingénierie dans le cadre d'une étude hydraulique dans le secteur Saint-Eugène à la firme *ARPO Groupe-conseil* pour la somme de 6 539.00 \$ plus taxes.

**21. Mandat pour les services d'ingénierie afin de déterminer la superficie nécessaire du bassin de rétention de la rue des Bois-Francis**

M. André Blanchet, conseiller, déclare ses intérêts, puis se retire des discussions et de la prise de décision pour ce point.

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite octroyer un mandat pour des services d'ingénierie afin de déterminer la superficie nécessaire du bassin de rétention de la rue des Bois-Francis;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de la firme *ASP Experts-Conseils* pour la somme de 2 000 \$ plus taxes;

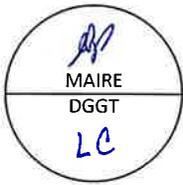
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

038-02-2024 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le mandat pour les services d'ingénierie afin de déterminer la superficie nécessaire du bassin de rétention de la rue des Bois-Francis à la firme *ASP Experts-Conseils* pour la somme de 2 000 \$ plus taxes.

**PARCS, MOBILIERS ET IMMEUBLES**

**22. Avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement # 304-2024 de tarification 2025 du camping Rocher Panet**

Un avis de motion est donné par M. Pascal Bernier, conseiller, pour l'adoption ultérieure du règlement # 304-2024 de tarification 2025 du camping Rocher Panet.



**23. Dépôt du projet de règlement # 304-2024 de tarification 2025 du camping Rocher Panet**

Le projet de règlement # 304-2024 de tarification 2025 du camping Rocher Panet est déposé par M. Pascal Bernier, conseiller.

**MATIÈRES RÉSIDUELLES ET INFRASTRUCTURES EAU**

**24. Autorisation d'acquisition de compteurs d'eau**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite acquérir 30 compteurs d'eau;

ATTENDU QUE cette acquisition est en lien avec l'obligation, pour les industries, commerces et institutions (ICI), d'avoir un compteur d'eau d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2025 selon la stratégie d'économie d'eau potable;

ATTENDU QUE la Municipalité a invité 2 soumissionnaires et qu'elle a reçu 2 soumissions :

Soumissionnaires	Montants soumissionnés (sans taxes applicables)
HUOT	13 491.60 \$
Les compteurs Lecomte ltée	16 273.20 \$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie *HUOT* est plus basse et qu'elle permet à la municipalité d'acquérir gratuitement un lecteur de compteurs à distance à l'achat de 30 compteurs et plus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

039-02-2024 QUE la Municipalité de L'Islet autorise l'acquisition de 30 compteurs d'eau auprès de la compagnie *HUOT* pour la somme de 13 491.60 \$ plus taxes.

**SANTÉ ET SÉCURITÉ CIVILE**

**25. Adoption du rapport annuel 2023 du service de la sécurité incendie**

M. André Blanchet, conseiller, déclare ses intérêts, puis se retire des discussions et de la prise de décision pour ce point.

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet et la MRC de L'Islet, chargées de l'application des mesures prévues au *Schéma de couverture des risques incendie*, doivent adopter un rapport annuel en matière de sécurité incendie et le transmettre au ministère de la Sécurité publique (MSP), conformément à la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ c S-3.4, art. 35);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Kirouac et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

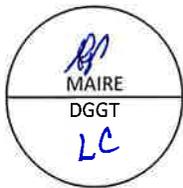
040-02-2024 QUE la Municipalité de L'Islet adopte le rapport annuel 2023 en matière de sécurité incendie et indique à Mme Lise Caron, directrice générale greffière-trésorière adjointe par intérim, de le transmettre au ministère de la Sécurité publique (MSP).

**AFFAIRES MUNICIPALES DIVERSES**

**26. Aucun point.**

**DONS, COMMANDITES ET SUBVENTIONS**

Nil.



## SUIVI DU BUDGET, AFFECTATIONS ET APPROBATION DES COMPTES

### 27. Dépôt des deux états financiers comparatifs – janvier 2024

Les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés.

### 28. Liste des déboursés approuvés par le conseil ou effectués par délégation – janvier 2024

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des déboursés du mois et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Serge Kirouac, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

041-02-2024 QUE la Municipalité de L'Islet approuve la liste des déboursés autorisés par le conseil ou effectués par délégation pour un montant total de 149 499.79 \$.

## QUESTIONS / RÉPONSES

### 29. Période de questions / réponses

M. Gilbert Lemieux demande où se situe le lot 4 817 536 (point 10). M. Germain Pelletier, maire, mentionne que le lot se situe dans la rue des Industries.

M. Gilbert Lemieux demande ce qu'est une étude hydrographique (point 19). M. Germain Pelletier donne la parole à M. Pascal Bernier, conseiller. Ce dernier mentionne que ce type d'étude sert à évaluer le volume d'eau engendrée dans une zone de construction et ainsi planifier la quantité d'eau qu'un bassin de rétention devra absorber.

M. Gilbert Lemieux demande s'il s'agit du même type que l'étude hydraulique (point 20). M. Pascal Bernier mentionne que cette dernière sert à évaluer la capacité du réseau d'aqueduc d'un autre secteur. M. Gilbert Lemieux demande s'il faudra ajouter des bassins de rétentions dans les autres secteurs résidentiels déjà construits. M. Bernier lui mentionne que ce n'est pas rétroactif.

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### 30. Levée de l'assemblée

La séance ferme à 19 h 56 avec la proposition de M. Jean-Edmond Caouette.

Lise Caron, directrice générale greffière-trésorière adjointe par intérim

Germain Pelletier, maire

